# René Bovey, « Institut nucléaire et neutralité », *Le Courrier* (19 juin 1953)

|  |
| --- |
| [fr] Publié dans *Le Courrier*, quotidien de sensibilité démocrate-chrétienne, cet article du 19 juin 1953 est signé par René Bovey, journaliste et collaborateur régulier du journal. Il y défend une position critique envers l’implantation du CERN à Genève, en se démarquant du Parti du Travail tout en rejoignant certains de ses arguments. Bovey insiste sur les implications politiques d’un traité international signé uniquement par des pays occidentaux, estimant que cette participation compromettrait la neutralité suisse dans un monde divisé par la guerre froide. Il met en garde contre les interprétations que pourraient en tirer d’autres États et suggère que la Suisse pourrait fonder un institut purement national, évitant ainsi toute ambiguïté. Il conclut que, face à l’incertitude, l’abstention est préférable. |
| [de] Veröffentlicht in *Le Courrier*, einer christlich-demokratisch orientierten Tageszeitung, äußert sich René Bovey in diesem Artikel vom 19. Juni 1953 kritisch zur Errichtung des CERN in Genf. Obwohl er sich klar vom kommunistischen Parti du Travail distanziert, teilt er dessen Bedenken hinsichtlich der politischen Implikationen eines internationalen Vertrags mit ausschließlich westlichen Staaten. In einer Zeit der Blockkonfrontation warnt Bovey davor, dass die Schweiz durch eine aktive Teilnahme ihre Neutralität gefährden und außenpolitisch angreifbar werden könnte. Er plädiert stattdessen für die Gründung eines rein nationalen Instituts und empfiehlt den Bürgern, sich bei der bevorstehenden Abstimmung zurückzuhalten. |
| [it] Pubblicato su *Le Courrier*, quotidiano di orientamento democratico-cristiano, questo articolo del 19 giugno 1953 è firmato da René Bovey, giornalista e collaboratore abituale del giornale. Pur prendendo le distanze dal Parti du Travail, Bovey espone una forte critica contro l’installazione del CERN a Ginevra. Egli sottolinea i rischi politici connessi a un trattato internazionale firmato solo da paesi occidentali, temendo un indebolimento della neutralità svizzera in un contesto di guerra fredda. Propone come alternativa la creazione di un istituto scientifico interamente svizzero e invita i cittadini, di fronte alle incertezze, ad adottare un atteggiamento prudente in vista della consultazione popolare imminente. |
| [en] Published in *Le Courrier*, a Christian-democratic daily, this 19 June 1953 article by René Bovey, a frequent contributor to the paper, articulates a critical stance against the establishment of CERN in Geneva. While distancing himself from the communist Parti du Travail, Bovey shares its concerns about the political implications of an international treaty involving only Western states. He argues that Switzerland’s participation could undermine its neutrality in a Cold War context and cautions against how such a move might be interpreted abroad. As an alternative, he proposes a fully Swiss-run institute and urges citizens to take a cautious, abstentionist position ahead of the forthcoming vote. |

*Après les articles de M. le Dr G. J. Béné, favorables au Centre nucléaire de Meyrin, voici le point de vue des adversaires exprimé par notre confrère et collaborateur M. René Bovey.*

Le débat qui s’est engagé à Genève à propos de l’éventuelle installation aux portes de notre ville d’un « centre européen de recherches nucléaires » (CERN) est, à notre avis, mal engagé. De plus, il est tardif, et il y a longtemps que les promoteurs de l’institut auraient dû s’en expliquer plus clairement.

Le débat est mal engagé parce qu’il met aux prises des gens qui ne parlent pas le même langage. Les uns affirment au nom de la science, les autres rétorquent au nom de la politique. Pour compliquer encore les choses, le citoyen est mis en présence d’une initiative du Parti du Travail (donc des communistes) et ceux — dont je suis — qui ne nourrissent aucune sympathie pour les communistes et leur doctrine éprouvent quelque hésitation à prendre une position qui, accidentellement, paraît leur être favorable.

Liquidons ce premier obstacle. Être adversaire de l’établissement dans notre canton, ou ailleurs en Suisse, d’un institut nucléaire « international » ne constitue nullement un acte d’approbation à l’égard des communistes. Dans une vraie démocratie, chacun a le devoir de se prononcer librement sur les problèmes d’intérêt général. Le mot d’ordre d’un parti, quel qu’il soit, ne lie pas chaque individu. Qui peut prétendre que s’opposer à un projet combattu également par le Parti du Travail, c’est pactiser avec le communisme ? Inversement, toute opinion officielle doit-elle nous lier ? Nous n’en sommes pas à ce degré de docilité et ne pensons pas pour cela être criminels à l’égard de la démocratie.

Le ton de ces premières lignes paraîtra au lecteur un peu vif. La responsabilité en repose en grande partie sur les partisans du laboratoire en cause, qui, publiquement, ont traité les adversaires de « rétrogrades », de « retardés », d’ennemis du progrès et de la science, et j’en passe…

D’emblée, comme on le voit, le débat a pris un tour passionné. Il ne vient à personne l’idée de nier qu’un tel instrument de travail puisse être d’une immense nécessité pour la science en général et la médecine en particulier. Qui, savant, chercheur, homme de science, ne désirerait pas avoir à portée de main un laboratoire tel que celui qu’on nous propose ? Qui ne voit pas le parti qu’on peut tirer d’une telle installation ? Qui — pour rester sur le plan strictement et étroitement genevois — pourrait prétendre que notre ville et notre canton n’en retireront pas des « avantages » de tous ordres, scientifiques, matériels, financiers et de prestige ?

Mais le problème n’est pas là. Il n’intéresse pas Genève seulement, mais la Suisse tout entière. Quel que soit au reste le résultat de la consultation populaire prochaine, la question posée aux citoyens reviendra sur le tapis sur le plan fédéral, au moment où sera demandée aux Chambres fédérales la ratification de l’éventuelle convention internationale qui donnera vie à l’Institut nucléaire, convention dont les termes ne sont actuellement pas connus et dont on doit reprendre le 29 juin (au lendemain de la consultation populaire genevoise) l’examen à Paris.

Les hommes de science affirment (ils ne procèdent guère en cette affaire que par affirmations) qu’ils ne poursuivent aucun but politique. Nous en sommes persuadés comme eux. Cependant, ce ne sont pas des hommes de science qui vont s’associer à titre privé pour entreprendre sur notre sol des recherches désintéressées. Ce sont des États qui vont signer un traité international. Ces recherches, que les hommes de science le veuillent ou non, auront des conséquences politiques.

Quels sont les États qui projettent de s’associer ? Tous appartiennent à l’Occident. Plusieurs d’entre eux sont intimement mêlés à ce que l’on appelle la guerre froide, qui n’est pas une formule vide de sens ou une invention de journaliste, mais une réalité quotidienne et souvent tragique. Dans ces conditions, la Suisse prête le flanc à la critique, objective ou malveillante.

Dans un monde et une Europe divisés en deux blocs, elle s’expose au reproche de choisir délibérément un clan, et cela pour des recherches qui peuvent aboutir — que les savants le veuillent ou non — à des applications non seulement scientifiques ou industrielles, mais militaires.

C’est donc bien notre neutralité qui est en jeu. Les autorités responsables des engagements que l’on nous pousse à prendre se sont entourées, dans leur prudence nécessaire, d’avis de juristes éminents. Ceux-ci en sont arrivés à la conclusion que les engagements en question (non encore exactement définis, répétons-le) ne sont pas incompatibles avec le « droit » de neutralité. Il reste à savoir et à déterminer s’ils sont compatibles avec la « pratique » et la « politique » de la neutralité.

Devant ce problème — qui est essentiel à nos yeux — il s’agit de prendre une position nette et d’assumer des responsabilités précises. La vie est une suite de risques à prendre, celle de l’individu comme celle de l’État. La Suisse, c’est bien clair, ne peut pas vivre dans une tour d’ivoire. Elle doit, bien que neutre, prendre une part active à la vie internationale. Dans ce sens, elle s’est déjà associée à d’autres États ; elle est membre de certaines organisations « techniques » de l’ONU, comme le Bureau international du Travail, l’Organisation mondiale de la santé, le Fonds international de secours à l’enfance, l’Union européenne de paiements, etc. Mais elle n’est pas membre de l’ONU elle-même, où les États de l’Est et de l’Ouest sont représentés, parce que l’ONU est une organisation politique et nous placerait devant des risques politiques.

En va-t-il différemment pour le CERN ? On proclame et on continue à proclamer la fidélité du peuple suisse à la neutralité. La participation active de la Suisse aux travaux de l’Institut projeté, sur notre sol, est-elle compatible avec la neutralité ? Nous ne le pensons personnellement pas.

En outre, la Suisse n’est pas seule juge de sa neutralité. Elle est libre de la définir et d’en fixer les limites. Elle doit admettre cependant que cette neutralité n’a de valeur que si les « autres » l’admettent et la reconnaissent comme telle. Il ne faut donc pas fournir, dans les conditions actuelles où vit le monde, un argument supplémentaire à ceux qui pourraient avoir intérêt, à un moment donné, à nier l’authenticité et la sincérité de la neutralité suisse. Celle-ci, comme la femme de César, ne doit jamais être soupçonnée, même s’il s’agit d’un soupçon tendancieux. Se refusera-t-on à voir que l’organisation et la poursuite, sur le territoire genevois ou ailleurs en Suisse, des travaux scientifiques en question aujourd’hui donneront prétexte à des interprétations dangereuses pour notre pays, à des contestations avouées ou non, immédiates ou futures ?

Il vaudrait donc mieux renoncer à l’installation en Suisse de l’Institut de physique nucléaire, qui nous entraînera inévitablement dans les querelles d’autrui.

Mais qu’en est-il alors de l’intérêt de la science, de l’instrument de travail que l’on voudrait pouvoir mettre à la disposition de nos savants, de nos chercheurs, de nos médecins ?

On nous répète à l’envi qu’aucun des pays intéressés au CERN ne posséderait à lui tout seul les moyens nécessaires pour mettre sur pied un tel institut. Croit-on vraiment que l’Allemagne, pour ne citer qu’un seul pays, ne trouverait pas ces moyens ? Il s’agit, sauf erreur, d’une somme de 120 millions de francs. Peut-on affirmer, en toute certitude, que la Suisse — autorités fédérales et cantonales, industries, universités — ne trouverait pas cette somme ?

Nous aurions alors une institution scientifique spécifiquement et uniquement suisse. Elle offrirait place, non pas à huit savants comme ce sera le cas pour le CERN, mais à tous les physiciens suisses, chevronnés, galonnés ou débutants. Alors, le problème de la neutralité ne se poserait plus.

On constate donc que la question posée comporte de lourdes inconnues, de multiples incertitudes de caractère politique, des dangers de divers ordres. Dans ces conditions, ne conviendrait-il pas de s’abstenir, comme il est sage chaque fois qu’on est dans le doute ? Aux citoyens de donner dans dix jours leur réponse.